COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2014

ORDRE DU JOUR:

- Approbation compte de gestion et vote du compte administratif 2013,
- Affectation des résultats budget Commune,
- Affectation des résultats budget Assainissement,
- Affectation des résultats budget CCAS,
- Parc Industriel Rhône-Vallée au Pouzin Avenant n°1 Délibération Modificative,
- Délibération qui annule et remplace la délibération n°07-120913 Voirie 2013-2016
- Cession de terrain Mme Andrée Lydie à la Commune St Symphorien,
- Cession de terrain Commune St Symphorien à Mr Bastien RUEL parcelle n°ZC18,
- Travaux Colas : Entrée des particuliers Les Jardins de Vincent.
- Dénomination des chemins et voies publiques
- Convention Commune/Office de tourisme
- Eclairage public Les Bouyons.
- Questions diverses.

PRESIDENT: Monsieur VIGNAL Dominique, Maire

PRESENTS: Mesdames BASTIDE Sylvie – BOUCHET Bernadette - PALIX Dominique - PLATZ Cécile - MENIAUD Aline - Messieurs FEROUSSIER Jean-Michel - HILAIRE Christian - MASSON André - VANDEVYVER Christophe - MOURGUET Patrick - PATTARD Jean-Pierre.

ABSENTS EXCUSES: Mesdames - NURY Myriam - RIOU Marguerite, Monsieur MACAIRE Louis -

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PALIX Dominique.

En ouverture de séance le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier et le Compte Administratif 2013 en ce qui concerne la Commune, Le Centre Communal d'Action Sociale et le service Assainissement.

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	360 501.26	209 654.79
Recettes	510 974.26	315 635.93
Excédent	150 473.00	105 981.14
ASSAINISSEMENT	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	41 093.84	15 593.42
Recettes	49 965.52	25 215.82
Excédent	8 871.68	9 622.40

CCAS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	434.80	
Recettes	924.90	
Excédent	490.10	

Affectation des résultats :

Commune : L'excédent de fonctionnement de 150 473 € est affecté ainsi :

- . 100 473.00 au compte 1068 investissement,
- . 50 000.00 au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

Assainissement: L'excédent d'exploitation de 8 871.68€ est affecté ainsi

. 8 871.68 €au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

CCAS : L'excédent de fonctionnement de 490.10€ est affœté au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

<u>Parc Industriel Rhône-Vallée au Pouzin- Avenant N°1 à la convention financière et fiscale entre le S.D.E.A. et les communes associées. Délibération Modificative.</u>

Par délibération du 18 octobre 2013, le Bureau Syndical du SDEA a approuvé le nouveau projet d'avenant n°1 à la convention financière et fiscale relative à la zone industrielle départementale du Pouzin en date du 18 juillet 1997, qui n'avait pour but que d'entériner la substitution de- la contribution économique territoriale (CET) à la taxe professionnelle.

Le comptable public de la commune du Pouzin a proposé de compléter cet avenant en précisant les modalités de répartition entre les treize communes associées, de la part communale de la contribution économique territoriale (CET), dans le cadre du fonds conventionnel de péréquation instauré par la convention précitée entre ces treize communes.

Ainsi, la commune du Pouzin s'oblige à reverser à l'ensemble des communes associées une part du produit perçu directement ou par l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération :

Montant de référence à reverser: 176 695 euros

(Année de référence: 2009. 50% de la dernière Taxe Professionnelle avant la réforme)

Ajustement de ce montant par:

1/ Variation CET/2 des entreprises de la zone perçue par la commune.

2/ 25,6% de la variation éventuelle du montant de référence pour le calcul de la compensation de l'état (1 766 504 € conformément à l'imprimé fiscal 1259TER)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, rapporte sa délibération susvisée du 18 octobre 2013, approuve la modification ci-dessus décrite au projet d'avenant n° 1 à la convention financière et fiscale concernant la zone industrielle départementale RHÔNE VALLÉE au POUZIN en date du 18 juillet 1997, tel qu'elle lui a été présentée, autorise Le Maire à signer l'avenant n° 1 susvisé ainsi que tous documents s'y rapportant.

Délibération qui annule et remplace la délibération N°07-120913 – Voirie 2013 à 2016.

Monsieur le Maire expose la nécessité d'annuler et de remplacer la délibération N07-120913 relative à la voirie 2013 à 2016. En effet, une erreur de frappe été formulée et rectifiée comme suit :

La commission d'appel d'offres réunie le lundi 19 août 2013 a choisi l'entreprise la mieux disante pour un montant de :

- o minimum de 35 000 HT, (et non de 30 000€)
- o maximum de 200 000 € HT.

Le conseil Municipal, après délibération autorise Monsieur le Maire à annuler la délibération N°07-120913 et de la remplacer.

<u>Cession de terrain de Mme André Lydie à la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac.</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition d'un terrain situé à Brune et cadastré ZC 49 A.

Le procès verbal de délimitation a été établi par le géomètre Monsieur BOISSOLLE ainsi :

Cession de Madame Andrée Lydie à la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac : $S = 35 \text{ m}^2 \text{ ZC } 49\text{A}$

Le conseil Municipal indique que cette acquisition se fait à titre gratuit et autorise Monsieur le Maire à régler et à signer les actes notariés.

<u>Cession de terrain de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac à Monsieur RUEL Bastien.</u>

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'acquisition d'une parcelle de terrain cadastré ZC N°18 d'une superficie de 88 m² au lieu dit Piausse.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

Le prix de vente sera de 10 euros le m², Les frais d'acte notarié seront pris en charge par le demandeur.

Dénomination des chemins et voies publiques :

Suite au travail effectué par le Maire et les élus, le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal les diverses propositions retenues. Le Maire fait part également d'une charte d'engagement et de partenariat entre la Poste et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider toutes les propositions, une liste sera transmise à la préfecture pour acceptation, autorise le Maire à signer la Charte de partenariat avec la Poste.

<u>Travaux COLAS (entrée des divers particuliers dans le Lotissement Les Jardins de Vincent.</u>

Lors des travaux de voirie dans le lotissement Les Jardins de Vincent, il est apparu opportun pour les particuliers de faire réaliser les travaux relevant de leur domaine privé respectif par l'entreprise COLAS, adjudicataire des travaux pour le compte de la commune. Cette solution permet de faire bénéficier les propriétaires des tarifs contractuels communaux.

Le maire propose de prendre en charge l'intégralité des frais engagés à l'article 2151 du budget communal. En contrepartie, la Commune émettra un titre de recette au même article 2151 à l'encontre de chacun des propriétaires concernés en vue du remboursement de l'intégralité des frais réglés par la Commune.

Convention Office de Tourisme de Cruas

Le Maire fait état aux Membres du conseil Municipal de la Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de Cruas qui est renouvelée chaque année avec un objectif commun : le développement touristique de notre territoire.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer la convention.

Eclairage public Les Bouyons.

Le Maire rappelle qu'ERDF Electricité Réseau de France refait l'alimentation du quartier Les Bouyons. A cette occasion, la Commune a la possibilité de faire enterrer le câble réseau et d'établir l'éclairage public (1 luminaire + le câble réseau enterré). Le coût de cette intervention est de 2313.90 € par la Société Eiffæge Energie Rhône-Alpes et sera subventionner à 50 % par le SDE.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal approuvent cette intervention, autorisent le Maire à signer le devis et à faire la demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Projet Eolien

Le Maire rappelle que la Société Energie Rhône Vallée, société d'économie mixte locale dont l'actionnaire majoritaire est le Syndicat d'Energie de la Drôme et la Société Eole-RES envisage d'ouvrir une étude sur les territoires de notre commune en vue de l'implantation d'une ferme éolienne.

Afin de lancer l'étude du projet, ces sociétés demandent l'aval des Membres du Conseil Municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de reporter cette demande et de représenter le dossier à la nouvelle équipe Municipale.

Droit de préemption ZC 95 à Brune de Monsieur COMBE Marcel

Le Maire fait part d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant un immeuble situé à brune section ZC 95. Monsieur le Maire rappelle que la commune peut exercer le droit de préemption. Après discussion, les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas exercer ce droit de préemption.

Certificat d'urbanisme et déclaration préalable :

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'à compter du 01 février 2014, l'instruction des certificats d'urbanisme et de déclaration préalable reviendra à la Commune.

Une formation au sein des élus est prévue les jours à venir, la date est à déterminer.

Les Restaurants du Cœur :

Une aide financière a été demandée par l'Association les Restaurants du Cœur afin de faire face à ses dépenses de fonctionnement. Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas accorder cette aide financière.

Scolarisation

Une demande de scolarisation sur Symphorien a été effectuée auprès du Maire pour un enfant venant d'une commune extérieure.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal n'approuvent pas cette demande afin de privilégier les enfants de la commune.

Cérémonie citoyenne

La date de la cérémonie citoyenne a été fixée au 05 mars 2014 à 18 h 30 afin de distribuer les cartes des jeunes inscrits.

Avenant à la Convention du Centre de Gestion :

Monsieur le Maire fait état d'un avenant à la convention du centre de Gestion qui prendra effet du 20 février 2014 au 31.03.2014 pour pallier au remplacement de Catherine Barratier. Les avenants à venir se feront au mois par mois en fonction de la reprise de Catherine Barratier.

Permanence des Elections Municipales du 23 et 30 mars :

Un calendrier a été mis en place afin d'assurer les permanences des Elections municipales :

8h00 10h00 Mme BASTIDE – Mr VIGNAL – Mr MASSON 10h00 12h00 Mme BOUCHET – Mme PALIX – Mme MENIAUD 12h00 14h00 Mme PLATZ – Mr VANDEVYVER – Mr PATTARD 14h00 16h00 Mr FEROUSSIER – MR HILAIRE – Mr MOURGUET 16h00 18h00 Mr VIGNAL – Mme PALIX – Mme BASTIDE

> Séance levée à 21 Heures 00. Fait à SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 07 Janvier 2014, Le Maire, Dominique VIGNAL.